



Coronavirus – Recommandations de la Conférence des évêques suisses du 21.4.2020

Le 16 avril 2020, le Conseil fédéral a décrété l'assouplissement progressif des mesures de protection contre le coronavirus (COVID-19).

En raison de cela, la Conférence des évêques suisses précise les Recommandations (diffusées également par communiqués de presse) qu'elle a émises les 5, 13, 17 et 27 mars 2020 et les adapte de la manière suivante :

- Les dispositions prises par la Confédération et les cantons sont à observer strictement. Il en va de même des directives diocésaines.
- Les mesures d'hygiène et le respect de la distance demeurent déterminants. La priorité va à la protection des groupes à risque (cf. Annexe 6 de l'Ordonnance 2 COVID-19 du Conseil fédéral, modification du 16 avril 2020).
- Toute personne qui fait partie des groupes à risque reste à la maison.
- Toutes les célébrations religieuses publiques et manifestations religieuses sont interdites à priori jusqu'au 8 juin 2020, à l'exception des funérailles en cercle familial.
- Baptêmes, premières communions, confirmations, mariages sont repoussés, de préférence à la fin de l'été/automne.
- Les enterrements sont autorisés dans le plein respect des règles concernant l'hygiène et les distances. Ils seront célébrés de la manière la plus simple possible et avec une assistance réduite au minimum. Ceci dit, la limitation au cercle familial restreint est abrogée pour les funérailles (cf. communiqué de presse du Conseil fédéral du 16.4.2020). Il est recommandé de célébrer les funérailles en plein air (au bord de la tombe). Les responsables de la paroisse se concertent avec les autorités locales.
- Les cloches reprennent à sonner comme d'habitude pour les funérailles. Dans la perspective du processus de « normalisation » prôné par le Conseil fédéral, cela constitue un signe encourageant.
- Il est recommandé d'exploiter généreusement la possibilité des messes en plein air en période estivale, tout en respectant les consignes étatiques y relatives.
- Les prêtres continuent de célébrer l'Eucharistie « à huis clos » (Messe en l'absence de peuple).
- Les évêques libèrent du devoir dominical.
- L'ensemble des manifestations dans les paroisses, missions linguistiques et services spécialisés est interdit.
- Les responsables de paroisse, des missions de langue étrangère et des centres spécialisés demeurent garants des décisions et de leur application, en dialogue avec les autorités habilitées à conclure les contrats d'engagement ainsi que les Conseils pastoraux.
- Les églises restent ouvertes durant la journée pour la prière personnelle.
- Les bénitiers demeurent vides.
- Dans le strict respect des mesures de protection, la communion pour les malades peut être distribuée au domicile par des personnes ne faisant pas partie des groupes à risque. Ces dernières établissent une liste des contacts eus, pour pouvoir le cas échéant retracer une chaîne de transmission.

- Le sacrement du pardon ne peut être reçu que dans le cadre de la pastorale individuelle, sous réserve de respecter les règles prescrites d'hygiène et de prise de distance.
- Toute visite dans les homes pour personnes âgées et EMS doit être convenue auparavant avec la direction.
- L'onction des malades peut être administrée à nouveau, à condition de se conformer rigoureusement aux mesures de protection réclamées par les autorités/institutions.
- Les responsables de la pastorale spécialisée définissent leurs services avec la direction de leur institution.
- Toute initiative visant à aider les groupes à risque (réalisation d'achats, maintien du contact téléphonique etc.) est à encourager.

La Conférence des évêques suisses appelle les fidèles à prendre leurs responsabilités pour limiter cette pandémie.

En outre, d'éventuelles directives des diocèses, additionnelles à ces Recommandations, doivent être respectées.

Ces Recommandations sont en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

La Conférence des évêques suisses encourage à poursuivre la prière pour le personnel soignant. La lecture de l'Écriture et la prière personnelle sont essentielles.

Prière pour toutes les personnes touchées et autres

Prions pour toutes les personnes atteintes du coronavirus,
Pour toutes celles et ceux qui ont peur d'une infection,
Pour toutes celles et ceux qui ne peuvent plus se déplacer librement,
Pour les médecins et les soignants qui s'occupent des malades,
Pour les scientifiques à la recherche d'un médicament et d'une protection,
Que Dieu garde notre monde sous sa bénédiction dans cette crise.

Dieu tout puissant, Tu es notre refuge et notre force,
De nombreuses générations avant nous ont fait l'expérience de ta puissance,
De ton aide dans toutes les détresses.
Assiste toutes celles et ceux qui sont touchés par cette crise,
Et conforte nous dans la foi que tu te soucies de chacune et de chacun d'entre nous.
Nous t'en prions, par le Christ notre Seigneur.

[Prière à Marie](#)

Fribourg, le 21 avril 2020

Erwin Tanner-Tiziani
Secrétaire général